

## ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2012

### FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 269

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 5

I. - Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 3 :

*(En milliards d'euros)*

	<b>Prévisions de recettes</b>	<b>Objectifs de dépenses</b>	<b>Solde</b>
Maladie	179,4	184,9	-5,5
Vieillesse	202,8	210,0	-7,1
Famille	54,3	56,9	-2,5
Accidents du travail et maladies professionnelles	13,3	13,3	-0,1
Toutes branches (hors transferts entre branches)	439,4	454,7	-15,3

II. - Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 5 :

*(En milliards d'euros)*

---

	<b>Prévisions de recettes</b>	<b>Objectifs de dépenses</b>	<b>Solde</b>
Maladie	155,0	160,5	-5,5
Vieillesse	105,2	110,4	-5,2
Famille	53,9	56,4	-2,5
Accidents du travail et maladies professionnelles	11,8	11,9	-0,1
Toutes branches (hors transferts entre branches)	316,3	329,7	-13,3

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les prévisions de recettes et le solde de l'ensemble des régimes obligatoires de base de sécurité sociale ainsi que du régime général doivent être modifiés pour tenir compte d'ajustements limités (régularisation du coût 2010 de l'exonération de cotisations compensée par l'Etat au titre de l'apprentissage) ainsi que de l'amendement adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en vue de la clarification du statut comptable et financier du régime spécial des chemins de fer secondaires.